

Réunion du 27 septembre 2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt sept septembre à dix huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Chazemais, a délibéré sous la présidence du Maire, Christophe LECLERC.

Date de convocation : 19/09/2022

Ont participé : Le Maire, Christophe LECLERC ; Les adjoints, CHARRET Thierry, THOMAS Lionel, CHEMINOT Anyta ; Les conseillers et conseillères : DUMONTET Sylvie, LAMY Dolorès, GUIGNARD Sébastien, KURAST Xavier, GIBERT Dominique /formant la majorité des membres en exercice.

Mme LAMY Dolorès, a été désignée comme secrétaire de séance.

Arrivés en cours de séance : LAFAYE Jérôme, JAMET Jérôme

Registre des délibérations : n°33 / 2022

Travaux de voirie: demande d'accord définitif de la subvention départementale « dispositif VOIRIE »

CONSIDÉRANT la volonté municipale d'effectuer des travaux de voirie aux Gardais, rue de La Croix Landine, et Chemin du Moulin Galet ;

VU l'accord de principe favorable de la commission permanente du Conseil Départemental du 30 mai 2022,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Confirme l'adoption définitive du projet de travaux sur l'exercice budgétaire 2022. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2022, programme n°233 ;

Confirme l'assiette de calcul de la subvention départementale : route des Gardais 3 927,20 HT + rue de La Croix Landine 10 120,00 HT + chemin du Moulin Galet 4 060,00 HT ; soit un total de 18 107,20 € HT.

Sollicite l'accord définitif du concours financier du département au titre de la voirie pour le financement partiel de ces dépenses réalisées au cours de l'année 2022 : **5 432,16 euros** conformément à l'accord de principe (**soit 30% du montant HT**).

Le solde est autofinancé par la commune.

ADOpte à l'unanimité la délibération de ce jour (**9 voix pour**)

Pour copie conforme.

CHAZEMAIS, le 28 septembre 2022

Le Maire, **M. LECLERC Christophe**

